

CONTRAT D'ENGAGEMENT PERSONNEL
CONTRAT LÉGUMES

Type de contrat souhaité	Durée	Dates correspondantes	Retrait du panier
	12 mois	21/09/17 au 13/09/18	Hebdomadaire**
	6* mois	21/09/17 au 08/03/18	
	6* mois	15/03/18 au 13/09/18	

*Possibilité de prendre un contrat sur 6 mois uniquement si : vous êtes nouvel adhérent OU si votre situation est précaire (déménagement prévu etc.)

**Il est conseillé de prendre un panier hebdomadaire afin d'avoir des légumes variés mais exceptionnellement vous avez la possibilité de le retirer tous les 15 jours. Merci de le signaler au producteur.

Jour de distribution : le jeudi

Lieu de livraison souhaité	Lieu	Horaires de distribution
	Espace saint Germain	17h00 à 18h15
	La Ferme de Malissol (centre social)	18h45 à 19h45

ENTRE L' ADHERENT Nom, prénom:
 Nom, prénom co-adhérent :
 Adresse :
 Téléphones (s):
 Courriel :

ET LE PRODUCTEUR Nom, prénom : Marie-José et Antoine PUGNET,
producteurs en agriculture biologique
 Adresse : LE COIN, 42 410 LA CHAPELLE DU VILLARS
 Téléphones : 04 74 87 80 97 / 06 25 91 35 76 / 06 25 91 35 70
 Mail : mj.pugnet@wanadoo.fr

➤ CONTACTS

Président	Gaetan BARBEZANGE	gaetangage@gmail.com
Secrétaire	Grégory RUBINSTEIN	g.rubinstein@me.com
Trésorier	Philippe DUPONT	fifi_dup@orange.fr
Référent	Isabelle SALOMONE	isabelle.salomone@free.fr

IMPORTANT :

Restez informés de l'actualité de l'AMAP du pays viennois en vous inscrivant à la newsletter via le site www.amap-vienne-org : onglet « newsletter »

Ce contrat se réfère à la charte des AMAP de Rhône-Alpes (version décembre 2005). Afin d'assurer un échange équitable entre le producteur et le consommateur : production de produits de qualité au plus proche de l'Agriculture Biologique et distribution personnalisée dans un esprit d'entraide et de bonne humeur.

L' AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le présent contrat sera rediscuté lors de l'assemblée générale de 2018 afin de faire le bilan du contrat et de préparer le suivant.

➤ LES PANIERS

Ce contrat vous propose :	Type de panier	Prix	Choix du panier	Important
Divers légumes de saison :	Petit	10 €		En cas de manque exceptionnel de légumes frais, des conserves issues de la production de Marie-José et Antoine PUGNET pourront être ajoutées au panier. Conserves : coulis tomate, velouté courge, soupe légumes...
blette, céleri rave, poireau, potimarron, better nut, courge muscades, fenouil, cardon, petit pois, carotte botte ou vrac, radis, épinard, choux fleur, brocolis, choux rouge, choux verts, choux frisés, courgette longue/ronde, navet, betterave rouge, haricot vert, tomates, concombre lisse ou épineux, melon, aubergine, poivron vert/ rouge/jaune, endive, mâche, batavia laitue feuille de chêne, frisée, pain de sucre, basilic, persil, céleris branche, oignon blanc, ciboulette, oignon jaune, échalote...	Moyen	15 €		
	Grand	20 €		

➤ ENGAGEMENTS

L'adhérent consomm'acteur s'engage à :	Le producteur s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> adhérer à l'association AMAP du Pays Viennois : 16€ minimum pour l'année 2016, à régler par chèque et à remettre au Trésorier (un reçu sera donné) venir prendre au lieu déterminé son panier en ramenant la cagette de la semaine précédente, ou le faire prendre. Il n'y aura pas de remboursement remettre à un membre du bureau de l'association, à la signature du contrat, le(s) règlement(s) par chèque à l'ordre d'Antoine PUGNET <ul style="list-style-type: none"> soit en 1 chèque pour le montant total soit en plusieurs chèques (6 ou 12 selon la durée choisie) Ils seront remis à Antoine PUGNET en début de chaque mois accepter les aléas de la production (nature ou volume du contenu du panier) s'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure : participation aux animations et aux distributions ☺ présenter un remplaçant (s'il n'y a personne sur liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant sera rédigé. 	<ul style="list-style-type: none"> livrer les paniers au lieu et horaires déterminés afficher le nom des produits avec prix et quantité sur le lieu de distribution mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème faire le point sur le fonctionnement de l'exploitation

➤ CALENDRIER DE DISTRIBUTION ET MONTANT

Barrez les semaines sans panier :

- pour un contrat avec retrait du panier tous les 15 jours
- pour choisir des semaines sans panier (attention : nombre limité selon le contrat ; cf tableau ci-dessous)

Type de contrat	Durée du contrat	Nombre de semaines autorisées sans retrait de panier
Paniers de légumes	12 mois	6*
	6 mois	3*

Paniers de légumes :

Une baisse de production est à prévoir entre mars et avril, 3 semaines susceptibles d'être modifiées ont été retirées dans le tableau ci-dessous.

Saison HIVER						
2017				2018		
Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar
Jeu 21 A	Jeu 5 A	Jeu 2 A	Jeu 7 B	Jeu 4 B	Jeu 1 B	Jeu 1 B
Jeu 29 B	Jeu 12 B	Jeu 9 B	Jeu 14 A	Jeu 11 A	Jeu 8 A	Jeu 8 A
	Jeu 19 A	Jeu 16 A	Jeu 21 B	Jeu 18 B	Jeu 15 B	
	Jeu 26 B	Jeu 23 B	Jeu 28 A	Jeu 25 A	Jeu 22 A	
		Jeu 30 A				

Saison ÉTÉ						
2018						
Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sept
Jeu 15 B	Jeu 5 A	Jeu 3 A	Jeu 7 B	Jeu 5 B	Jeu 2 B	Jeu 6 A
Jeu 22 A	Jeu 12 B	Mer 9 B	Jeu 14 A	Jeu 12 A	Jeu 9 A	Jeu 13 B
Jeu 29 B	Jeu 19 A	Jeu 17 A	Jeu 21 B	Jeu 19 B	Jeu 16 B	
	Jeu 26 B	Jeu 24 B	Jeu 28 A	Jeu 26 A	Jeu 23 A	
		Jeu 31 A			Jeu 30 B	

Nombre de semaines avec paniers	
Montant du panier	
Somme totale à régler	
Contrat 6 mois : 1 à 6 chèques *, préciser le montant	
Contrat 12 mois : 1 à 12 chèques *, préciser le montant	

Cotisation (16€) Banque
N° chèque

* *Nota bene : Pour les adhérents aux paniers fruits et légumes, vous pouvez faire des règlements pour deux mois, encaissés en alternance*

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES (association / adhérent / producteur) à le

Signatures :

de l'adhérent

du producteur

d'un membre du bureau de l'AMAP du Pays Viennois

Je suis favorable au co-paniérage et j'accepte la communication de mes coordonnées aux amapiens.